

## Procès verbal des échanges – comité scientifique et technique du 12 juin 2019

La troisième séance du comité scientifique et technique, créé par arrêté préfectoral le 15 février 2019, a eu lieu le 12 juin 2019 en préfecture des Deux-Sèvres, en présence de : *cf.* liste des présents en annexe. Il ressort des échanges entre les membres du comité les éléments suivants :

### **(1) Territoires tests retenus**

Les réflexions vont débiter sur le territoire des communes de Mauzé-sur-le-Mignon et Sainte Soline.

### **(2) Bases de données cartographiques disponibles et à utiliser**

- les éléments de terrain sur la typologie des haies, qui sont importantes en matière de capacité d'accueil de la biodiversité ; les plantations doivent être en synergie avec l'objectif de la TVB ; la fonctionnalité des haies doit être recherchée, via des préconisations de plantations et d'entretien ; les types d'arbres et d'arbustes dans les haies doivent être définis préalablement, en fonction des fonctionnalités recherchées et du territoire ; les données de base des haies doivent être utilisées ; l'opérateur du site Natura 2000 sur Sainte Soline (CD) pourra donner des éléments ; des données relatives aux mesures compensatoires de la LGV sont disponibles sous forme cartographique ; un inventaire participatif des haies pourrait être envisagé, avec l'appui des communes concernées ;
- les travaux relatifs aux têtes de bassin dans le cadre de la révision du SAGE SNMP, sont en cours ; les résultats seront intégrés aux données de base du schéma directeur ;
- la fonctionnalité des zones humides doit servir de base aux réflexions ;
- le suivi ONDE sera complété par le suivi des linéaires d'écoulements réalisé par la fédération de pêche ;
- il conviendra de distinguer par point de prélèvement la période (étiage – hiver), la profondeur et l'aquifère concerné, le volume autorisé ;
- les données de biodiversité facilement accessibles (publiques) ne sont pas très précises sur la majorité du territoire (maillage assez large) ; des atlas communaux ont été réalisés sur certains territoires ;
- des données sont disponibles dans le cadre de l'observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin ;
- l'ARB est en train de relancer un inventaire des plantes messicoles ; l'ARB dispose d'une base de données présence/absence ;
- les APN peuvent être sollicitées, car elles disposent de données à exploiter ; il en est de même concernant les bureaux d'études producteurs de données ; la liste des espèces par commune sera intéressante et donnera lieu à une analyse d'expert, afin de déterminer le statut des espèces (valeur patrimoniale) ; contact sera ensuite pris avec le producteur de la donnée pour préciser ces éléments et déterminer les actions concrètes relatives à ces espèces ; les préconisations seront émises dans le même but que celui de la TVB ;
- les cartes historiques, par exemple Plan Ménager sur l'aménagement hydraulique et l'Atlas de Truden sur le territoire (routes et paysages), peuvent être utilisées comme base de réflexion ; ces éléments pourront être adressés au CAUE79 pour les premières analyses ;
- des études ont été financées par le CRNA sur certaines espèces, avec un temps de suivi long ;
- les données devront être récupérées dans les zones de bordures du périmètre du CTGQ ;

- les données hydrographiques disponibles sont relatives aux écoulements ; la carte des cours d'eau BCAE sera intégrée aux données ;
- les membres du comité faisant partie d'associations de protection de la nature feront part de ces éléments à leurs instances, qui prendront une position officielle quant à leur participation à cette phase de test (modalités pratiques de la contribution à l'analyse et à la cartographie des enjeux et financements associés).

### (3) Modalités d'élaboration de la cartographie du schéma directeur

- plusieurs éléments sont abordés :
  - échelle de la cartographie : fine et adaptée aux enjeux ; pour certains enjeux, l'échelle sera celle de l'exploitation ;
  - présentation de la démarche : éviter le terme « *contrainte* » ;
  - les cartes de l'état des lieux devront comporter les parcelles irriguées ;
  - les préconisations doivent être pragmatiques et réalistes ; les objectifs doivent être fixés de manière générale, afin de déterminer le chemin à parcourir ;
  - le travail de terrain, afin d'échanger avec les acteurs locaux, est incontournable ; il convient de disposer d'une vision préalable de la cible des orientations ;
  - les premières réunions collectives dans le cadre des diagnostics auront lieu à compter de juin 2019 ; une première vision des enjeux locaux sera proposée par la chambre d'agriculture et les différents intervenants associés ;
- la méthodologie d'élaboration du schéma directeur pourrait par conséquent être la suivante :

#### **Recueil et mise en forme de données**

- (1) cartographie des **zonages** : périmètres de protection et de connaissance ; cartographie des éléments relatifs au paysage et à la trame verte et bleue ; recueil des données de biodiversité et des enjeux associés aux espèces : chambre d'agriculture et EPMP ;
- (2) définition des principaux **enjeux** par territoire : proposition par chambre d'agriculture et EPMP, avec l'appui de la DDT79 et des membres du comité volontaires qui confirmeront cette contribution après consultation de leurs instances ; une pré-liste des enjeux sera réalisée, adressée aux membres du comité puis une réunion de travail sera organisée, en juillet 2019, avec les membres volontaires du comité, ainsi qu'avec des partenaires importants (PNR, syndicats d'eau), ce qui pourra permettre de lister et valider les enjeux ;
- (3) les **cibles** en matière de pistes d'actions et d'objectifs sont définies préalablement à la concertation de terrain, afin de pouvoir mieux piloter les groupes locaux de concertation ; ces cibles sont déterminées en étroite concertation avec les exploitants irrigants et font l'objet d'un avis des membres du comité auprès de la chambre d'agriculture ;

#### **Analyse et traduction territoriale, en concertation**

- (4) **rencontre** avec les acteurs locaux préalablement identifiés, y compris les exploitants irrigants, en salle pour présenter la démarche et les données de base, la première lecture des enjeux locaux, puis sur le terrain afin d'aboutir à une lecture partagée des enjeux et

du paysage, puis de nouveau en salle sur les deux territoires communaux tests ; la méthodologie est similaire à celle des « ateliers des paysages » (cf. PV du comité du 8 avril 2019) ; les acteurs locaux pourraient être les suivants : les exploitants irrigants, les élus locaux, le CAUE79 (en fonction de l'avancement de ses réflexions), le CD79, les représentants des APN ; un animateur et un rapporteur seront désignés préalablement ; des fonds de carte devront être réalisés, afin de servir de base aux réflexions ;

- (5) définition des **priorités** par zones ; un croisement avec les réflexions du CAUE79 sera mené, afin d'en assurer la bonne synergie et cohérence ;
- (6) **hiérarchisation** des actions à mener, en fonction de leur faisabilité ;
- (7) cartographie de **synthèse**, par territoire, des orientations ;

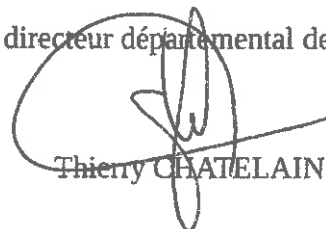
La prochaine réunion du comité sera l'occasion de faire le point sur les deux territoires tests ainsi que sur les premières préconisations du CAUE79, le 24 septembre 2019 à 14 h 30.

Le président de la chambre d'agriculture



Jean-Marc RENAUDEAU

Le directeur départemental des territoires



Thierry CHATELAIN

### Liste des participants au comité du 12 juin 2019

- Monsieur Jean-Marc Renaudeau, Président de la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres
- Monsieur Vincent Bretagnolle — Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Monsieur Alexis Pernet — École Nationale Supérieure de Paysage
- Monsieur Christian Geay — Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)
- Monsieur Yohan Trimoreau — Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Madame Céline Lopez — Agence française pour la biodiversité (AFB)
- Monsieur Jean-Louis Moynier – ARVALIS Institut du végétal
- Monsieur Christophe Bordes — Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Deux-Sèvres
- Madame Jacqueline Ajer — Association Prom'haies
- Monsieur Alexis Martineau — Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
- Monsieur Julien Moureau — Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- Monsieur Médéric Brunet — Directeur général de la coopérative agricole Sèvre et Belle
- Madame Florence Billard — Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Madame Léna Abasq — BRGM Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Cyril Mouillot – DDT des Deux-Sèvres, secrétaire de séance

### Étaient excusés :

- Madame Afsaneh Lellahi — Terres Inovia
- Monsieur Antoine Goubin — Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Abraham Escobar-Gutierrez — INRA Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Nicolas Pugeaux — Négoce agricole Centre Atlantique